



Demande de renseignements contrat de mutuelle

Par **toscano**, le **22/12/2011** à **14:13**

Bonjour, rnrn au printemps 2011 j'ai souscrit une mutuelle (via courtier), qui doit prendre effet le 01/01/2012 mais en cours d'année je me suis rendu compte que la mutuelle d'entreprise de ma femme travaille était beaucoup plus avantageuse pour moi donc le 29/10/2011 deux mois avant l'échéance principale j'ai envoyé une lettre recommandée avec AR pour résilier cette mutuelle et ne pas y adhérer mais voilà qu'aujourd'hui 22 décembre 2011 je reçois un avis d'échéance de cette mutuelle pour l'année 2012 que puis je faire pour que cette mutuelle soit résiliée j'ai l'impression qu'il n'ont pas pris mon courrier en compte quel recours ai-je. rnrn Je vous remercie d'avance pour votre réponse

Par **pat76**, le **22/12/2011** à **16:42**

Bonjour rnrn Vous envoyez une nouvelle lettre recommandée à cette mutuelle dans laquelle vous indiquez que vous aviez envoyé dans les délais légaux, une LRAR pour résilier la mutuelle. (vous joindrez une copie de votre première lettre) rnrn Vous précisez donc ne pas comprendre pourquoi il vous est réclamé de payer une cotisation pour une mutuelle que vous avez résiliée et dont apparemment il n'a pas été tenu compte. rnrn Vous ajoutez qu'il n'est pas question pour vous de payer quoi que ce soit puisque vous aviez résilié cette mutuelle dans les délais indiqués et, en cas de litige, vous laisserez le soin à la juridiction compétente de le trancher. rnrn Vous garderez une copie de votre lettre.